

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95è79 du 8 Mars 1995
portant approbation des Comptes
prévisionnels du Conseil National des
Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'Exer-
cice 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N°89-299 du 28 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- SUR Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1995

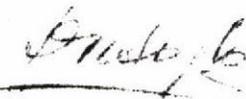
§ E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes prévisionnels du Conseil National des Chargeurs du Bénin pour l'exercice 1995 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 Mars 1995

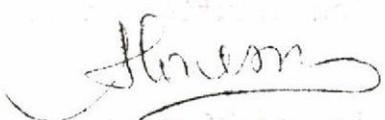
Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

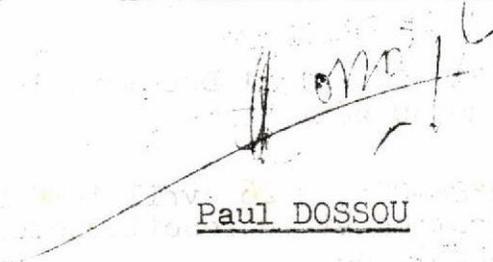
Le Ministre d'Etat à la Présidence de
la République, Chargé de la Coordina-
tion de l'Action Gouvernementale et de
la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports par intérim,


Aurélien HOUESSOU

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MIPT-MPRE 8 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 CNCB 10 DB-DCF-DSDV-DGTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCF-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-